

Comment verser la taxe d'apprentissage 2020 à l'IUT de Blagnac ?



Suite à la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), les salaires 2019 ne sont pas assujettis à la taxe. En 2020, le taux reste inchangé (0.68% de la masse salariale), mais vous devez vous acquitter, sur la base des salaires 2020, des versements au titre :

- **De la formation technologique, ou solde, ou dépenses libératoires** (ex hors quota ou barème), à hauteur de **13%** de la TA, destinés aux formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage. Jusqu'en 2019, l'entreprise versait cette taxe à son organisme collecteur, et n'avait pas obligation de flécher vers un établissement bénéficiaire. En 2020, l'entreprise doit verser **directement à l'établissement bénéficiaire** de son choix (voire à plusieurs) par chèque, virement, ou don en nature. Les catégories A et B disparaissent.
- **Du financement de l'apprentissage** (ex quota), à hauteur de **87 %** de la TA, pour les entreprises qui possèdent des apprentis. Cette somme doit être versée auprès de l'opérateur de compétence (OPCO), auquel vous vous êtes rattaché en 2019, en 3 versements (40% au 1^{er} mars 2020, 35% au 15 septembre 2020, et le solde au 1^{er} mars 2021).

Le tableau ci-dessous, conformément au code du travail, résume vos possibilités de versement suivant nos diplômes :

Formation technologique (ex Hors Quota) (DUT, Licence Professionnelle) UAI n° 0311383K		Apprentissage (ex Quota) (DUT et Licence Professionnelle) UAI n°0312535M
<input type="checkbox"/> DUT Informatique <input type="checkbox"/> DUT Génie Industriel et Maintenance <input type="checkbox"/> DUT Réseaux et Télécoms <input type="checkbox"/> DUT Carrières Sociales	<input type="checkbox"/> LP APSIO Analyste Programmeur des Systèmes Informatiques ouverts <input type="checkbox"/> LP CIMM Contrôles des Installations et Méthodes de Maintenance <input type="checkbox"/> LP MA Maintenance Aéronautique <input type="checkbox"/> LP RIMS Réseaux Informatique Mobilité et Sécurité	<input type="checkbox"/> DUT Réseaux et Télécoms 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> DUT Informatique 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> LP APSIO Analyste Programmeur des Systèmes Informatiques ouverts <input type="checkbox"/> LP CIMM Contrôles des Installations et Méthodes de Maintenance <input type="checkbox"/> LP MA Maintenance Aéronautique <input type="checkbox"/> LP RIMS Réseaux Informatique Mobilité et Sécurité



A verser à votre OPCO

PROCEDURE de VERSEMENT

- 1- Identifiez dans le tableau ci-dessus les formations pour lesquelles vous souhaitez verser,
- 2- Vous pouvez opter pour un versement par chèque, virement, ou don en nature
 - **Par chèque** : libellez votre chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Jean Jaurès », en indiquant au dos de celui-ci « IUT de Blagnac » ainsi que la formation ciblée. Adressez votre **chèque** ainsi que le **formulaire de versement** (téléchargeable sur le site web/espace entreprise) à :

IUT de Blagnac – Mme Françoise Duprat
 1, Place Georges Brassens
 BP 60073
 31703 BLAGNAC Cedex
 - **Par virement** : vous pouvez effectuer un virement bancaire à l'Agent Comptable de l'Université Jean Jaurès, à partir du RIB ci-dessous. Sur le formulaire de virement, indiquez sur la ligne « motif du virement » : IUT de Blagnac et la formation concernée. Merci de nous faire parvenir par email (laurent.andrieux@univ-tlse2.fr) une copie du justificatif de virement.
 - **Par don en nature** : vous pouvez nous faire parvenir du matériel qui présente un intérêt pédagogique, ce don viendra en déduction de votre taxe exclusivement dans la catégorie formation technologique.
- 3- Si vous avez des questions ou souhaitez des précisions :
laurent.andrieux@univ-tlse2.fr, 06 32 10 44 62

RIB de versement IUT de Blagnac

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	31000	00001001326	91	TPTOULOUSE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1310	0000	0010	0132	691	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE TOULOUSE

JEAN JAURES